



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS**

Envoyé en préfecture le 19/03/2018  
Reçu en préfecture le 19/03/2018  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20180308-2018\_03\_027-DE

**SÉANCE DU 8 MARS 2018**

**2018-03-027 - 1/3**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 2 mars 2018**

L'an deux mille dix-huit le huit mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Christian RAYMOND , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Arnaud BATTISTON , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD , Loïc MANON , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

**Absents :**

Anne-Marie ROUX, Kléber AUDINET, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Véronique DI CORRADO, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jérôme COSNARD pouvoir à Anne BERTHOME, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Annie POUZARGUE, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Hélène ESTRADE, Christian ROBIN pouvoir à Sophie CARRERE, Agnès SEJOURNET pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Laurence ROUEDE pouvoir à Denis SIRDEY, Corinne VENAYRE pouvoir à Thierry MARTY

-----  
Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance  
-----

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SOUTIEN ET ADHÉSION À L'ASSOCIATION NOUVEL'R

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, en l'absence de Monsieur Jérôme COSNARD, Vice-président, en charge du développement économique,

L'économie circulaire désigne un concept économique qui s'inscrit dans le cadre du développement durable et dont l'objectif est de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie. Il s'agit de déployer, une nouvelle économie, circulaire, et non plus « linéaire » – production, distribution, consommation, gestion des déchets – car ce modèle a atteint ses limites et ne permet plus d'appréhender un futur raisonnable.

L'économie circulaire est un concept qui cherche à reproduire le principe inspiré des écosystèmes selon lequel « la nature ne produit pas de déchets ». Il propose la mise en place de nouveaux modes d'organisation entre acteurs, d'actions collaboratives et transversales visant à :

- augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources
- diminuer l'impact sur l'environnement
- promouvoir de nouveaux modèles économiques
- privilégier l'emploi local et le lien social

Selon la définition de l'ADEME, l'économie circulaire repose sur 3 domaines d'action (la gestion des déchets, l'offre des acteurs économiques, la demande et le comportement des consommateurs) et 7 piliers (recyclage, allongement de la durée d'usage, consommation responsable, économie de la fonctionnalité, écologie industrielle et territoriale, éco-conception, approvisionnement durable).

Le modèle d'économie circulaire est déjà à l'œuvre sur le territoire de La Cali : initiatives pour le développement d'une gouvernance alimentaire territoriale, groupements de commandes initiées dans le cadre des marchés publics, un bel exemple de synergies industrielles entre le centre d'enfouissement des déchets de Véolia et les serres des Paysans de Rougeline chauffées grâce à la chaleur fatale issue du site d'enfouissement,...

Par ailleurs, la logique de coopération, via une convention de partenariat, engagée entre La Cali et Bordeaux Métropole s'inscrit pleinement dans ce modèle car elle s'appuie sur les complémentarités entre les deux territoires, notamment celles liées aux approvisionnements en circuits courts et la valorisation des ressources locales.

L'économie circulaire repose en effet sur des formes nouvelles de coopération des acteurs dans les territoires, est porteuse d'innovations, de compétitivité pour les entreprises et de création d'emplois et c'est en ce sens que La Cali travaille également en partenariat avec le Smicval depuis plusieurs années dans une recherche de complémentarité et de synergies.

Le Smicval s'est posé en animateur du territoire Libournais – Haute Gironde pour développer l'économie circulaire. En tant que membre du Smicval, La Cali a participé activement à plusieurs travaux et études : une étude de veille sur les technologies éprouvées dans le monde qui utilisent des déchets en matière première, l'organisation d'une rencontre d'affaires locales de l'économie circulaire avec une quarantaine d'entreprises, une étude de gisement et de valorisation du bois diffus, une étude d'opportunité pour l'installation d'unités de méthanisation, travail partenarial pour installer de nouvelles entreprises et activités...

Pour confirmer cette belle dynamique à l'œuvre et offrir un cadre à cette coopération à l'échelle du Smicval, il est proposé de créer et de participer activement à l'association « Nouvel'R » dont l'objet est de mettre en synergie les compétences et expertises des acteurs du territoire dans les domaines du développement économique et de l'économie circulaire. Ses objectifs sont de détecter, d'accompagner et d'implanter des entreprises en lien avec l'économie circulaire, sur le territoire couvert par le Smicval du Libournais Haute Gironde, avec pour finalité la création d'emplois locaux, au bénéfice du territoire.

Après en avoir délibéré,  
Et à l'**unanimité** (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'accepter l'adhésion de la Communauté d'agglomération du Libournais à l'Association NOUVEL'R dont le siège se trouve à Saint-Denis de Pile, Bâtiment HotSpot, 8 route de la pinière,

- d'accepter de régler la cotisation fixée, chaque année, par l'Assemblée Générale de l'association d'un montant de 500 €,
- d'accepter de soutenir l'association en tant que membre fondateur pour une durée minimum de 3 ans et de verser, à ce titre, une cotisation annuelle de soutien de 4 500 €,
- de désigner Monsieur Philippe BUISSON, comme représentant titulaire de la Communauté d'agglomération du Libournais au sein de l'association,
- de désigner Monsieur David REDON, comme représentant suppléant de la Communauté d'agglomération du Libournais au sein de l'association

Imputation budgétaire : chapitre 65 - compte 6574 - service DECO1

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 19 mars 2018  
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 19/03/2018

Reçu en préfecture le 19/03/2018

Affiché le



ID : 033-200070092-20180308-2018\_03\_027-DE

